

Container

<b>GROUPE</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	----------	-----------	------------------

**OPTILL<sup>MD</sup>**

Pour la suppression des mauvaises herbes dans le soya

POUR USAGE EN ONTARIO ET AU QUÉBEC

**HERBICIDE**

**GRANULES DISPERSIBLES DANS L'EAU**

**COMMERCIAL (AGRICOLE)**

**PRINCIPES ACTIFS :** Saflufénacil ..... 17,8 %  
Imazéthapyr ..... 50,2 %

**Avertissement : Contient l'allergène sulfites**

**N° D'HOMOLOGATION : 30756**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 0,25 kg à 20 kg

BASF Canada Inc.  
5025 Creebank Road  
Édifice A, 2<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario L4W 0B6  
1-877-371-2273

OPTILL est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence  
par BASF Canada Inc.

## PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. **NE PAS** ingérer. Nocif si avalé.
3. **ÉVITER** tout contact avec les yeux ou la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruite de pulvérisation.
4. **NE PAS** contaminer les aliments pour les humains ou les animaux.
5. Ne pas manger, boire ni fumer lors de l'utilisation.
6. Nettoyer soigneusement les régions exposées de la peau après la manipulation du produit, avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Prendre une douche immédiatement après le travail.
7. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, une combinaison, des chaussures et des chaussettes ainsi que des gants résistants aux produits chimiques lors du mélange, chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Lorsqu'il est appliqué en mélange en réservoir, lire et respecter les directives de toutes les étiquettes, incluant les doses, les restrictions et les limitations pour le pâturage de chaque produit utilisé dans le mélange. Respecter les mesures de précautions les plus sévères sur l'étiquette pour le mélange, le remplissage et l'application tel que spécifié sur les étiquettes des deux produits.

8. Si les vêtements deviennent contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément de la lessive ordinaire. Laver à l'eau chaude avec un détergent avant de les réutiliser. Porter des vêtements propres à chaque jour.
9. Laver l'équipement de protection (gants, lunettes, protecteur facial) à l'eau savonneuse dès qu'ils sont retirés.
10. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage.
11. Appliquez seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

## PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Traiter selon les symptômes.

## **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

Toxique pour les plantes terrestres non ciblées et les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées à la section Restrictions et limitations.

## **ENTREPOSAGE**

1. Conserver le produit dans son contenant d'origine fermé hermétiquement et empêchez l'eau d'y pénétrer.
2. **NE PAS** expédier ou entreposer le produit près d'aliments de consommation humaine ou pour animale, des semences ou d'engrais.
3. Entreposez le produit sous clé dans un endroit frais, sec, et bien aéré, ne comprenant pas de drain de vidage dans le plancher.
4. Les herbicides devraient être expédiés ou entreposés séparément des autres pesticides pour éviter une contamination croisée.

## **ÉLIMINATION**

### **Contenants Recyclables**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé, inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Booklet

GROUPE	2	14	HERBICIDE
--------	---	----	-----------

## **OPTILL<sup>MD</sup>**

Pour la suppression des mauvaises herbes dans le soya

POUR USAGE EN ONTARIO ET AU QUÉBEC

**HERBICIDE**

**GRANULES DISPERSIBLES DANS L'EAU**

**COMMERCIAL (AGRICOLE)**

**PRINCIPES ACTIFS :** Saflufénacil ..... 17,8 %  
Imazéthapyr ..... 50,2 %

**Avertissement : Contient l'allergène sulfites**

**N° D'HOMOLOGATION : 30756**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX**

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU  
DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT  
AU 1 (800) 454-2673**

CONTENU NET : 0,25 kg à 20 kg

BASF Canada Inc.  
5025 Creebank Road  
Édifice A, 2<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario L4W 0B6  
1-877-371-2273

OPTILL est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence  
par BASF Canada Inc.

## Table des Matières

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
SECURITÉ ET MANIPULATION.....	3
PRÉCAUTIONS.....	3
PREMIERS SOINS.....	4
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES.....	5
DANGERS ENVIRONNEMENTAUX.....	5
ÉLIMINATION.....	5
AVIS À L'UTILISATEUR.....	6
MODE D'EMPLOI .....	6
MAUVAISES HERBES, DOSES ET PÉRIODE D'APPLICATION.....	6
FACTEURS AFFECTANT LA PERFORMANCE D'OPTILL .....	7
INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE.....	8
INSTRUCTIONS POUR LA PULVÉRISATION.....	8
CULTURE SUIVANTE EN ROTATION.....	9
RESTRICTIONS ET LIMITATIONS .....	9
RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE.....	11

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

**OPTILL** procurera une suppression de la majorité des graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges dans le soya.

**OPTILL** est appliqué en mélange en réservoir avec le glyphosate pour une application hâtive en pré-semis ou prélevée dans le soya cultivé en travail réduit et sans travail du sol suivi par une application dans la culture avec un herbicide homologué. L'adjuvant MERGE<sup>MD</sup> est requis pour un effet optimal du brûlage.

**OPTILL** combine deux matières actives: saflufénacil, un inhibiteur potentiel de la protoporphyrinogen-oxydase (PPO) appartenant aux herbicides ayant le mode d'action du Groupe 14 et l'imazéthapyr, un inhibiteur de l'acétocholactate synthase (ALS) appartenant aux herbicides ayant le mode d'action du Groupe 2. Saflufenacil est rapidement absorbé par les racines et le feuillage avec une activité systémique limitée. Sous des conditions de croissance actives, les mauvaises herbes émergées qui sont sensibles, développent habituellement des symptômes de dommage de chlorose et de nécrose en quelques heures et meurent en l'espace de quelques jours. Les semences de mauvaises herbes sensibles lors de la germination vont habituellement mourir au moment d'atteindre la surface du sol ou peu de temps après l'émergence. L'imazéthapyr est un inhibiteur de l'acétocholactate synthase (ALS) aussi nommé l'acétohydroxyacide synthase (AHAS), un enzyme essentiel dans la biosynthèse d'acides aminés à chaîne ramifiée. La mort des plants survient suite à l'activité d'inhibition de l'ALS et la production d'acide aminée à chaîne faiblement ramifiée.

## SECURITÉ ET MANIPULATION

### PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. **NE PAS** ingérer. Nocif si avalé.
3. **ÉVITER** tout contact avec les yeux ou la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruite de pulvérisation.
4. **NE PAS** contaminer les aliments pour les humains ou les animaux.
5. Ne pas manger, boire ni fumer lors de l'utilisation.
6. Nettoyer soigneusement les régions exposées de la peau après la manipulation du produit, avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller à la salle de bain. Prendre une douche immédiatement après le travail.
7. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, une combinaison, des chaussures et des chaussettes ainsi que des gants résistants aux produits chimiques lors du mélange, chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

Lorsqu'il est appliqué en mélange en réservoir, lire et respecter les directives de toutes les étiquettes, incluant les doses, les restrictions et les limitations pour le pâturage de chaque produit utilisé dans le mélange. Respecter les mesures de précautions les plus sévères sur l'étiquette pour le mélange, le remplissage et l'application tel que spécifié sur les étiquettes des deux produits.

8. Si les vêtements deviennent contaminés, les enlever immédiatement et les laver. Ranger et laver tous les vêtements de protection séparément de la lessive ordinaire. Laver à l'eau chaude avec un détergent avant de les réutiliser. Porter des vêtements propres à chaque jour.
9. Laver l'équipement de protection (gants, lunettes, protecteur facial) à l'eau savonneuse dès qu'ils sont retirés.
10. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage.
11. Appliquez seulement lorsque le potentiel de dérive est au minimum vers les zones d'habitation ou vers des zones d'activité humaine telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

## **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.



## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

## DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les plantes terrestres non ciblées et les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons indiquées à la section Restrictions et limitations.

## ENTREPOSAGE

1. Conserver le produit dans son contenant d'origine fermé hermétiquement et empêchez l'eau d'y pénétrer.
2. **NE PAS** expédier ou entreposer le produit près d'aliments de consommation humaine ou pour animale, des semences ou d'engrais.
3. Entrez le produit sous clé dans un endroit frais, sec, et bien aéré, ne comprenant pas de drain de vidage dans le plancher.
4. Les herbicides devraient être expédiés ou entreposés séparément des autres pesticides pour éviter une contamination croisée.

## ÉLIMINATION

### Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé, inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### MODE D'EMPLOI

#### MAUVAISES HERBES, DOSES ET PÉRIODE D'APPLICATION

**OPTILL** à la dose de 147 g/ ha est appliqué en association avec glyphosate et l'adjuvant MERGE pour une application hâtive en pré-semis ou prélevée dans le soya cultivé en travail réduit et sans travail du sol. Ce traitement est recommandé lorsqu'il y a une application de prévue dans la culture avec un herbicide homologué.

**OPTILL** est compatible avec toutes les formulations liquides de glyphosate homologuées pour une utilisation comme traitement en pré-semis du soya dans lequel le glyphosate est présent sous forme de sel d'isopropylamine, sel di-ammonium ou sel de potassium, comme produit d'association en réservoir. Consultez l'étiquette du glyphosate pour les doses et les mauvaises herbes contrôlées en plus de celles énumérées ci-dessous. Appliquer sur les mauvaises herbes de moins de 15 cm de hauteur, conformément à l'étiquette du glyphosate. Consultez l'étiquette du glyphosate pour des recommandations, précautions et restrictions supplémentaires.

Période	Application de surface tôt en pré-semis ou prélevée
Dose	147 g/ha <b>OPTILL</b> + glyphosate (consultez l'étiquette de glyphosate pour les doses)
Volume d'eau	100 à 200 L/ha
Surfactant/Adjuvant	Ajoutez l'adjuvant MERGE à une dose de 1 L/ha.
Remarques	<p>Pour la période de pré-semis, appliquer en pré-semis dans les 21 jours précédant jusqu'au jour du semis.</p> <p>Pour la période de prélevée, appliquer avant que le soya force le sol à fissurer et pas plus de 3 jours après le semis.</p> <p>Pour la période de prélevée, NE PAS appliquer sur les sols à texture grossière ayant moins de 2 % de matière organique.</p> <p>NE PAS incorporer puisqu'il pourrait y avoir des dommages.</p>

**OPTILL** est recommandé comme traitement de brûlage et pour une suppression résiduelle en début de saison des graminées et mauvaises à feuilles larges suivantes.

Mauvaises herbes	Niveau de Contrôle S = Suppression R = Répression		Stade maximal des mauvaises herbes pour traitement de brûlage
	Traitement brûlage	Suppression résiduelle en début de saison	
<b>Feuilles larges</b>			
Plantain majeur	S	S	début de la floraison
Vergereite du Canada	S <sup>3</sup>	S	20 feuilles
Stellaire moyenne	S	S	8 feuilles
Petite herbe à poux	S <sup>3</sup>	S <sup>1, 2</sup>	8 feuilles
Pissenlit (répression seulement)	R	R	6 feuilles
Grande herbe à poux	S <sup>3</sup>		8 feuilles
Chénopode blanc	S	S <sup>1, 2</sup>	8 feuilles
Renouée persicaire	S		6 feuilles
Laiteron des champs (suppression par brûlage de la partie aérienne)	S		8 feuilles
Laitue scariole (partie aérienne seulement)	S	S	9 feuilles
Amarante à racine rouge	S	S <sup>1, 2</sup>	8 feuilles
Bourse à Pasteur	S	S	pleine floraison
Tabouret des champs	S		pleine floraison
Renouée liseron	S		6 feuilles
Moutarde des champs	S		8 feuilles
<b>Graminées</b>			
Pied de coq	S	R	
Digitaire sanguine	S	R	
Sétaire (verte, glauque)	S	R <sup>1</sup>	

Suppression par brûlage – Suppression des mauvaises herbes émergées au moment de l'application

Suppression résiduelle en début de saison – Suppression résiduelle des mauvaises herbes jusqu'au stade 4<sup>e</sup> feuille trifoliée du soya.

<sup>1</sup> Il existe des biotypes résistants au Groupe 2. Si des biotypes résistants sont présents, une suppression résiduelle appropriée peut ne pas être atteinte avec ce mélange en réservoir.

<sup>2</sup> Comprend également les biotypes résistants aux triazines

<sup>3</sup> Comprend également les biotypes résistants au glyphosate

## FACTEURS AFFECTANT LA PERFORMANCE D'OPTILL

Les applications résiduelles ou prélevée d'**OPTILL** tôt en pré-semis peuvent être activées avec au moins ½ pouce de pluie ou par une irrigation par aspersion avant l'émergence des plantules de mauvaises herbes. Une baisse du niveau de suppression des mauvaises herbes peut survenir si une humidité adéquate n'est pas accumulée.

## INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

1. Avant de commencer l'application d'**OPTILL**, il faut toujours s'assurer que le pulvérisateur est propre. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur en rinçant le système avec de l'eau et du détergent. Consulter les étiquettes des produits que vous avez utilisés auparavant pour des recommandations spécifiques au nettoyage.
2. Remplir le réservoir propre à moitié avec de l'eau propre. Commencer l'agitation.
3. En utilisant un appareil de mesure calibré, ajouter la quantité appropriée d'**OPTILL** et continuer l'agitation.
4. Ajouter la quantité appropriée de glyphosate tout en maintenant l'agitation.
5. Si recommandé, ajouter au réservoir la quantité appropriée d'adjuvant **MERGE** en dernier.
6. Continuer l'agitation lors du remplissage du réservoir avec la quantité restante d'eau.
7. Continuer l'agitation ou faire fonctionner le système de retour en cuve.
8. Après toute interruption de la pulvérisation, bien agiter la bouillie avant de reprendre le traitement. S'assurer que l'agitation à l'intérieur du réservoir est suffisante pour mélanger à nouveau les produits à pulvériser. Ne pas laisser reposer la bouillie toute la nuit.
9. Si une pellicule d'huile se forme dans le réservoir, vider ce dernier et le nettoyer à l'aide d'une solution concentrée de détergent.
10. Nettoyer soigneusement le pulvérisateur immédiatement après l'usage en rinçant le système avec de l'eau propre et du détergent.

Éliminez toutes les rinçures conformément à la réglementation provinciale.

## INSTRUCTIONS POUR LA PULVÉRISATION

Utilisez des pulvérisateurs munis de buses à jet plat. Pour un recouvrement optimal de la pulvérisation, l'utilisation de buses à jet plat en acier inoxydable de 80°-110° est recommandée. Pour assurer une meilleure couverture, incliner les buses vers l'avant à 45°.

Nettoyez à fond tous les tamis afin d'empêcher que les buses se bouchent. Appliquez dans un volume d'eau de 100 à 200 L/ha et à une pression de 275 kPa. Pour les applications sur des infestations élevées de mauvaises herbes et des peuplements denses, utilisez le volume d'eau le plus élevé.

Un meilleur recouvrement du produit résulte en une meilleure suppression des mauvaises herbes.

## CULTURE SUIVANTE EN ROTATION

Les cultures énumérées ci-dessous peuvent être cultivées de façon sécuritaire après une application d'**OPTILL**.

<b>Cultures de rattrapage</b> Dans le cas d'un échec de la culture, les cultures suivantes peuvent être semées au cours de la même saison <sup>1</sup>	<b>Cultures en rotation</b> Les cultures suivantes peuvent être semées à tout moment dans la saison suivante. Effectuer un essai biologique au champ (une bande d'essai cultivée jusqu'à maturité) l'année PRÉCÉDANT la culture de toute autre espèce que celle énumérée ci-dessus.
Soya Blé (d'hiver) <sup>2</sup>	Orge (printemps) Maïs (de grande culture) Haricots secs Soya Blé (de printemps, d'hiver) <sup>2</sup>

<sup>1</sup> Une deuxième application d'**OPTILL** ne peut pas être effectuée dans la culture de rattrapage.

<sup>2</sup> Du blé d'hiver peut être semé à nouveau advenant un échec de la culture ou comme culture de rotation dans les 100 jours suivants une application d'**OPTILL**. La préparation du sol pour un réensemencement ne devrait pas être plus profonde que 10 cm.

## RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

1. Laver soigneusement le pulvérisateur après utilisation pour éviter des dommages sur la prochaine culture pulvérisée.
2. **NE PAS** mélanger ou appliquer d'**OPTILL** avec tout autre adjuvant que ceux expressément recommandés sur l'étiquette.
3. **NE PAS** APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
4. **NE PAS** appliquer dans les 100 jours précédant la récolte du soya.
5. **NE PAS** faire paître ou servir au bétail le foin, le fourrage ou la paille traitée de soya.
6. UNE (1) SEULE application d'**OPTILL** doit être effectuée durant la saison. **NE PAS** sur-appliquer de l'herbicide **OPTILL**. Une application excessive pourrait causer des dommages à la culture surtout si celle-ci subit un stress.
7. **OPTILL** est seulement destiné à un usage du soya cultivé en travail minimum ou sans travail du sol. **NE PAS** appliquer sur le soya lorsqu'un travail du sol conventionnel a été effectué.
8. Pour les applications sur le soya, **NE PAS** incorporer **OPTILL** puisqu'il pourrait y avoir des dommages.
9. **NE PAS** appliquer l'herbicide **OPTILL** lorsque la culture est soumise à conditions de stress puisque des dommages pourraient survenir.
10. **NE PAS** permettre à la dérive de pulvérisation contaminer les cultures dans les champs adjacentes.

11. **NE PAS** pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées pendant les 12 heures suivant le traitement.
12. **NE PAS** contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.
13. Pour réduire l'écoulement des zones traitées vers les habitats aquatiques, évitez l'application sur des superficies ayant une pente modérée à forte, des sols compactés, ou de l'argile. Éviter d'appliquer lorsque qu'une forte pluie est prévue. La contamination des secteurs aquatiques en raison d'écoulement peut être réduite par l'inclusion d'une bande végétative entre le secteur traité et le bord du plan d'eau.
14. Puisque ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.
15. Dans certains cas, le mélange en réservoir du produit avec un autre produit antiparasitaire ou un fertilisant peut résulter en des effets biologiques qui peuvent comprendre, mais qui ne se limitent pas à : une réduction de l'efficacité contre le ravageur ou une augmentation du dommage chez la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF au 1-877-371-2273 ou [www.agsolutions.ca](http://www.agsolutions.ca) pour des informations avant le mélange de tout pesticide ou fertilisant qui n'est pas spécifiquement recommandé sur cette étiquette. L'utilisateur assume le risque de perte survenant suite à l'utilisation de mélanges en réservoir qui n'apparaissent pas sur cette étiquette ou qui ne sont pas spécifiquement recommandés par BASF.

## ZONES TAMPONS

**NE PAS** appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

### **NE PAS** APPLIQUER PAR VOIE AERIENNE.

L'utilisation des méthodes ou de l'équipement de pulvérisation suivants **NE nécessite PAS** le respect d'une zone tampon : pulvérisateur manuel ou dorsal et traitement localisé.

Respecter les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, d'un habitat terrestre vulnérable (par exemple des prairies, des forêts, des brise-vents, des terres à bois, des haies, des grands pâturages libres, des zones riveraines ou des zones arbustives) et d'un habitat d'eau douce vulnérable (par exemple les lacs, les rivières, les brouillards, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, es réservoirs et les terres humides).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons pour la protection de :	
		Habitats terrestres (m)	Habitats aquatiques (m)
Pulvérisateur agricole*	Soya	4	1

\* Dans le cas des pulvérisateurs agricoles, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur maximale de 30 cm du couvert végétal permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange et respecter la zone tampon des produits qui est la plus grande (la plus restrictive).

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'**OPTILL** contient un herbicide appartenant à la fois au groupe 2 et au groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer des plantes naturellement résistantes à **OPTILL** et d'autres herbicides du groupe 2 et/ou du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de cette population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser **OPTILL** ou les herbicides du même groupe 2 et groupe 14 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes

résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF au 1-877-371-2273 ou visiter le site Internet [www.agsolutions.ca](http://www.agsolutions.ca).

MERGE est une marque déposée de BASF Canada Inc.